

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL DU
SIVED NOUVELLE GÉNÉRATION**

Séance du 22 juin 2026

Nombre de membres:

- Titulaires en exercice : 28
- Présents : 19
- Votants : 21

Délibération n° DEL-2026-034

Objet de la délibération : **APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ASSEMBLEES**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin, à 15h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Salle Polyvalente de Brignoles, sous la présidence de Monsieur Jean-Martin GUISIANO, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 16 juin 2026.

Délégués présents ayant pris part au vote : GUISIANO Jean-Martin, PHILIBERT Hervé, BONGIORNO Thierry, BARTHELEMY Olivier, GEOLLE Hubert, ABOUDARAM Sophie, BREMOND Didier, DEBRAY Romain, ROUX Philippe, CAGIATI Isabelle, GIRAUDO Marie-Paule, LAUMAILLER Jean-Luc, RINAUDO Corinne, VALLOT Philippe, BRULETTI Paul, FOURNIER Thibault, ROUX Jean-Pierre, DEPARD Angélique, VESPERINI Olivier,

Délégués représentés : CHUYEN Philippe a donné pouvoir à GUISIANO Jean-Martin ; GARELLO Vesselina a donné pouvoir à DEBRAY Romain

Délégués absent(s) : CHUYEN Philippe, GARELLO Vesselina, GIULIANO Jérémy, PORZIO Claude, TESSON Jérôme, TONARELLI Patrice, TOUSSAINT Frédéric, VERAN Jean-Pierre, CAMUS Jean-Marc, CONSTANS Jean-Michel, GENOVA Michel, HOOG Jean-Claude, LOUDÈS Serge, MARTIN Sophie, PAILLARD Carine, RAVANELLO Alain, SERRAT Kévin, BRUN Fernand, CORTES Christophe, DRAGONE Jean-Michel, MAURIN Richard, VIORT Marjorie, BAROGHEL Anthonny, DELPIA André, FOSSÉ Didier, GEOFFROY Franck, LONGOUR Jean Luc, PERON BOTTA Laëtitia, ROSSI Patrick, SARDAILLON Michelle, TESSON Christine, JOUANNET Jean-Marc, VERCOUTRE Christophe, Ayme Jean-Michel, GICQUEL Jean-Marc, KINZIGER Pascal, MEAUME Laurent, PEGLION Bernard

Secrétaire de séance : ABOUDARAM Sophie

Sur le rapport de Monsieur le Président, exposant :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-8, L.5211-1, L.5211-2 et L.5711-1 ;

VU les statuts du SIVED Nouvelle Génération ;

VU la délibération N°01/01.03.2021 du 1^{er} mars 2021 approuvant le règlement intérieur du précédent mandat ;

CONSIDÉRANT qu'en application des dispositions de l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical doit établir son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de fixer les règles de fonctionnement interne du Comité Syndical dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

CONSIDÉRANT que Monsieur le Président présente au Comité Syndical le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

Il est demandé au Comité Syndical :

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur du Comité Syndical annexé à la présente délibération ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, **à l'unanimité**, cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Martin GUISIANO.

